

# Bulletin de

*L'association  
des usagers  
de la langue  
française*

Volume II, nO 1

2<sup>e</sup> bulletin

NOVEMBRE 1988

## ASSEMBLÉE ANNUELLE DE 1988

En mai dernier, l'ASULF a tenu son assemblée annuelle à Sainte-Foy. Dix-neuf membres étaient présents dont quelques-uns de Montréal et du Saguenay; vingt-neuf autres avaient tenu à s'excuser de leur absence. L'assemblée s'est déroulée sous la présidence de M. Roger FRASER; M. Michel SPARER a fait office de secrétaire.

Le président a donné lecture de son rapport; il a été suivi du secrétaire qui a résumé le rapport du bureau. Enfin, le vérificateur a donné son rapport qui a fait voir la situation financière de l'association.

L'étude de ces documents a soulevé de nombreuses questions de la part des membres et alimenté une discussion animée qui a fait ressortir les points suivants:

l'ASULF compte environ 95 membres \* et la cotisation est fixée à 10 \$; cela fait donc moins de 1 000 \$ par an. Heureusement, plusieurs membres versent une cotisation de soutien qui a permis de toucher environ 300 \$ de plus; l'ASULF a donc un budget modeste. C'est pourquoi il a été décidé de demander une subvention au Secrétariat d'État à Ottawa afin de pouvoir mettre sur pied un véritable secrétariat, et d'en demander une également au Gouvernement du Québec;

\* Au moment de mettre sous presse, ce nombre dépassait la centaine.

les membres sont répartis dans l'hémisphère occidental, soit un en Amérique du Sud, trois à Toronto, quatre dans l'Outaouais et à Ottawa, trois dans la Mauricie, deux dans l'Estrie, huit au Saguenay, 32 à Montréal

et 40 à Québec. Il y a lieu de faire des efforts pour avoir une présence dans d'autres régions, telles que le Bas-du-Fleuve, la Gaspésie, la Côte-Nord, l'Abitibi, etc.

le bureau de l'association doit étudier la possibilité de modifier les statuts afin de prévoir la catégorie de membres dits «membres sociaux »

l'ASULF doit continuer son action en faveur d'une dénomination correcte en français des ensembles immobiliers, ce qui exclut, par exemple, des appellations erronées telles « place », « carrefour », « square » « faubourq » , « cours », etc. Elle doit étendre son action à tout le Québec et viser tous les intéressés immédiats;

l'association doit continuer d'intervenir pour améliorer le vocabulaire des conventions collectives et revenir à la charge parce que ses premières démarches n'ont pas donné de résultats dans bien des cas;

l'ASULF doit faire des interventions ponctuelles, par exemple contre l'utilisation abusive du mot .vente~ au lieu de «solde » par les entreprises commerciales.

M. Robert AUCLAIR a été réélu à la présidence et M. Henri LABERGE à la lère vice-présidence.

#### NOM ET CONTENU DU BULLETIN

A la suite de l'appel lancé dans le bulletin l'an dernier, quelques membres ont répondu et suggéré plusieurs noms. Jusqu'à présent le bureau n'a pas pris de décision quant à cette question; c'est pourquoi le bulletin s'appelle encore le Bulletin de l'ASULF.

## L'ASULF ET LE MOT « PLACE »

Les nouvelles sont mauvaises à Montréal et à Trois-Rivières, bonnes et mauvaises à Québec, bonnes à Chicoutimi et incertaines à Rivière-du-Loup.

### MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

A Montréal, l'ASULF est intervenue dans trois cas, soit ceux de Place Félix-Martin, Place Montreal Trust et Cours Mont-Royal. Les trois ensembles immobiliers ci-dessus sont achevés ou en voie de l'être à Montréal. Tous trois portent une dénomination incorrecte et même illogique en français.

L'ASULF est intervenue auprès des promoteurs dès 1986, mais ceux-ci n'ont voulu rien entendre. Elle a écrit au maire de Montréal et à quelques conseillers, mais ces derniers ne sont pas intervenus dans ce dossier. L'Office de la langue française et la Commission de protection de la langue française ont même appuyé l'ASULF dans ses démarches dans deux de ces cas, mais ces appuis n'ont pas donné de résultats.

Les promoteurs de Place Félix-Martin ont prétendu que l'emploi du mot « place » était justifié. L'agence DUMAS, BERGEN INTERNATIONAL COMMUNICATION a attendu plusieurs mois avant de donner à l'ASULF une explication surprenante au nom du promoteur des Cours Mont-Royal. Ce n'était pas, comme nous l'avions cru, l'emploi du mot « cours » au sens d'avenue qui expliquait le choix de cette appellation. C'était plutôt le fait que cet ensemble comportait quatre cours intérieures. Ainsi, le mot « cour » à Montréal peut désigner un bâtiment. Incroyable, mais vrai!

Au fait, il y a déjà un Faubourg Sainte-Catherine, un Carré Saint-Louis, un Square Westmount, les Promenades de la Montagne, etc. A ce rythme, les bâtiments s'appelleront bientôt quartier, chantier, rue, paroisse, pourquoi pas? Le ridicule n'a pas de limites. Cet affichage erroné prend le contre-pied de ce que l'école enseigne à nos enfants.

À Trois-Rivières, l'ASULF est intervenue auprès de la municipalité et des promoteurs pour faire corriger l'appellation « Place du marché » donnée à un complexe immobilier. Elle est intervenue également auprès du promoteur qui a construit un édifice qui loge des bureaux de professionnels libéraux. Malgré l'appui que l'ASULF a reçu du journal Le Nouvelliste, ses interventions n'ont pas eu de succès... pour le moment.

A Montréal et à Trois-Rivières, l'ASULF ne peut donc pas crier victoire. Est-ce à dire qu'il faille abandonner la lutte? Une seule réponse: non. Qui vivra, verra!

#### QUEBEC

À Québec, les nouvelles sont meilleures qu'à Montréal même s'il y a eu des échecs. D'abord, l'ASULF n'a pas réussi à faire changer la dénomination « Place de la cité » donnée à un édifice qui abrite des commerces et des bureaux à Sainte-Foy. COMINAR, qui est la société propriétaire de l'édifice, nous a répondu qu'elle avait engagé des frais importants dans sa publicité et qu'il était trop tard.

L'ASULF s'est adressée aussi aux autorités de la Ville de Sainte-Foy qui, après quelques mois, se sont dites incompétentes pour intervenir, cette construction relevant d'un propriétaire privé. Tout cela fait que la Ville de Sainte-Foy est affligée d'une fausse place de plus.

L'association a profité du fait qu'IVANHOE CORPORATION fait des rénovations de quelques 10 millions de dollars au centre commercial dit « Place Sainte-Foy » pour l'inviter à abandonner cette dénomination et à adopter celle de « centre Sainte-Foy ». L'ASULF a cru un instant que ses démarches allaient porter fruit, mais elle a dû déchanter vite. Le 5 avril 1988, la compagnie a répondu que l'appellation lui paraissait juste et qu'elle n'entendait pas la changer.

Vers le même temps, IVANHOE à Montréal a abandonné la dénomination « Plaza Alexis-Nihon » pour la remplacer par celle de « Place Alexis-Nihon ». Franchement, il est difficile de comprendre que le groupe STEINBERG, qui fait preuve habituellement de respect pour le français au Québec, pense le faire en substituant le mot « place » au mot « plaza » , La compagnie STEINBERG devra revoir sa position sur ce sujet si elle veut être sérieuse.

Heureusement, l'ASULF a obtenu des copropriétaires d'un ensemble immobilier constitué de bâtiments appelés Iberville 1, II, III et IV à Sainte-Foy qu'ils cessent d'utiliser l'appellation « Place Iberville » Félicitations à ces derniers.

A Charlesbourg, l'ASULF a obtenu un succès intéressant qu'il vaut la peine de signaler.

La Ville de Charlesbourg et la compagnie d'assurances La Capitale, qui est une filiale de La Mutuelle des fonctionnaires, construisent un ensemble immobilier important. Elles ont d'abord choisi le nom de « Place centre-ville ». À la suite de l'intervention de l'ASULF, la compagnie d'assurances La Capitale et les autorités municipales

ont été d'accord pour écarter le mot « place ». Charlesbourg aura plutôt son « Complexe centre-ville »

Félicitations aux autorités de Charlesbourg et aux dirigeants de La Capitale pour leur souci de la qualité de la langue. Ils n'ont pas hésité à réviser à cet effet une décision déjà prise et publiée dans les médias.

Enfin, l'ASULF ne peut passer sous silence son intervention dans le dossier de la « Grande Place » dont le journal Le Soleil a parlé. (Voir cet article en page centrale) L'ASULF devrait être fixée sur le résultat de son intervention au cours du mois prochain.

#### CHICOUTIMI

Décidément, ça bouge à Chicoutimi ! L'an dernier, le ministre de la Justice a accepté que l'édifice appelé « Maison de la justice » soit appelé correctement « Palais de justice ». . . Cette année, le conseil municipal de Chicoutimi a accepté une suggestion de l'ASULF: il a adopté une résolution pour changer l'appellation d'un ensemble immobilier dont la dénomination connue était « Place de l'Hôtel de ville ». Il a décidé que cet ensemble immobilier s'appellerait dorénavant « Complexe de l'Hôtel de ville ». L'ASULF félicite le conseil municipal de Chicoutimi qui a débarrassé le Québec d'une fausse « place ». C'est un exemple que les municipalités devraient suivre, à commencer par celles du Saguenay et du Lac Saint-Jean.

#### RIVIÈRE-DU-LOUP

A l'automne de 1987, l'ASULF a signalé à la Ville de Rivière-du-Loup qu'il était erroné d'appeler « Place

de la reine Elisabeth II » un ensemble immobilier qui n'était pas une place. Cette place a été néanmoins inaugurée en 1987 au moment de la visite de la Reine dans cette ville.

Récemment, un de nos membres, qui a visité les lieux, a constaté que la plaque inaugurée par la Reine n'était pas là et que le terrain n'avait pas été aménagé. L'ASULF a demandé à la municipalité ce qu'elle entendait faire; cette dernière a répondu qu'elle n'avait pas pris de décision à ce sujet et qu'il faudrait attendre le nouveau budget pour voir ce qui se passera. L'ASULF suit ce dossier!

#### AUTRES INTERVENTIONS

L'ASULF a fait aussi plusieurs autres démarches en vue d'éliminer le mot « place » de la dénomination de plusieurs complexes immobiliers. Il serait trop long de les énumérer toutes. Il suffit d'en mentionner quelques-unes:

Résidence Place Alexandra à Beauport:

Le promoteur, M. René BELISLE, n'a pas daigné répondre aux deux lettres que l'association lui a adressées et il a continué de faire de la publicité pour une résidence pour personnes âgées qui est située sur la rue Alexandra à Beauport. Il est difficile de comprendre qu'un promoteur tienne à tout prix à conserver une dénomination aussi illogique. Il serait si simple de parler de la Résidence Alexandra.

Place Nordique à Beauport  
 Place Promenade à Saint-David-de-l'Auberivière  
 Place de l'Escarcelle à Saint-David-de-l'Auberivière  
 Place Port-Cartier à Gatineau  
 Place Saint-Michel à Jonquière  
 Place centre-ville à Saint-Georges de Beauce  
 Centre commercial Place Baie d'Or à Pintendre Place  
 Charny à Charny  
 Petite Place de la Baie à Ville de la Baie Place  
 du Fleuve à Matane  
 Place Ahuntsic à Montréal

Dans aucun de ces cas, notre intervention n'a donné de résultats. Plusieurs entreprises et plusieurs conseils municipaux ne nous ont même pas répondu. L'ASULF entend cependant poursuivre son action jusqu'à ce que le bon sens s'impose.

ACTION PRÉVENTIVE DE L'ASULF

Au cours des derniers mois, l'ASULF est intervenue auprès des promoteurs qui ont annoncé la mise en chantier prochaine d'importantes constructions et aussi auprès des municipalités concernées. Elle les a invitées à donner une dénomination correcte en français aux ensembles immobiliers qu'ils se proposent de construire. Voici la liste de ces interventions:

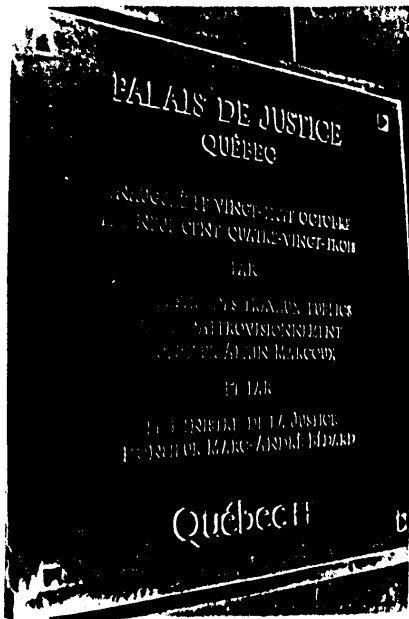
<u>Nom du promoteur ou de la ville concernée</u>	<u>Endroit</u>
Banque de Nouvelle-Ecosse et Monit International *	Edifice de 60 millions de dollars à Montréal
Lavallin Inc.	Edifice important au centre de Montréal
IBM Canada et Société immo- biliaire Marathon Ltée	Edifice de 100 millions de dollars à Montréal
Canderel Ltée	Immeuble à bureaux à Ville Saint-Laurent
Daniel MORIN et Pierre BELLEFLEUR	Mini centre commercial d'un million de dollars à Granby
Division des permis de la Ville de Québec	Méga projet près de l'Auberge des Gouverneurs à Québec
Ville de l'Ancienne-Lorette	2 chantiers - investissements de 135 millions de dollars
Steinberg Inc.	Centre commercial à Beauport
Immeubles CJR Inc.	Edifice à bureaux de prestige à Lévis
Raymond MALENFANT	Ensemble hôtelier à Sainte-Foy

\* Au moment de mettre sous presse, la BNE nous écrit de Toronto pour nous informer que cet édifice sera appelé Tour BNE. Les gens de Toronto donnent l'exemple à ceux de Montréal.



<p>Roche Limitée La compagnie Plastiques Bovac Limitée</p>	<p>Ensemble MONTBEILLARD à Ste-Foy Projet immobilier de sept millions de dollars dans la ville de St-Joseph de Beauce</p>
<p>Entreprises H.L.P. Inc. Consultants Génivel Inc.</p>	<p>Centre des congrès à St-Georges de Beauce Edifice à bureaux de quatre millions de dollars à Jonquière.</p>

### LE PALAIS DE JUSTICE AQUÉBEC



Décidément, le gouvernement fait bien les choses quand il le veut. Après avoir décidé que la « Place de la justice » s'appellerait dorénavant « Palais de justice », il a fait changer tous les panneaux de signalisation entourant ce bâtiment. Il vient de changer la plaque de cuivre inaugurale à l'entrée de cet édifice, comme le fait voir la photo ci-contre.

### NOUVELLE DE DERNIÈRE HEURE

Après trois ans d'activité, l'Asulf a enfin décidé de demander une subvention au Secrétariat d'État du Canada. Ce Ministère a refusé toute subvention le 25 novembre dernier en indiquant qu'il « finance la réalisation des projets destinés à accroître les services offerts aux minorités de langue officielle, c'est-à-dire les francophones hors Québec et les anglophones au Québec ». (suite en page 11)

LES TUILERIES A GRANBY - FÉLICITATIONS

L'ASULF n'a pas manqué de féliciter la Centrale d'affaires immobilières de Montréal qui a acquis le centre commercial de Granby appelé auparavant « Carrefour Tétreault ». Ce centre sera appelé dorénavant « Les Tuileries ». L'acquéreur a ainsi écarté le mot « carrefour » qui est un terme odonymique désignant un « lieu relativement large, par opposition au simple croisement, où se rencontrent plusieurs voies de communication ». (Avis de l'OLF paru à la Gazette officielle du 14 mars 1981).

**DANS LE DOMAINE DE L'AVIATION**

# Canadien

**Lignes aériennes Canadien International**

Depuis mars 1987, une grande entreprise affiche la raison sociale ci-dessus. Tout francophone sursaute en voyant un nom féminin pluriel (lignes) suivi d'un adjectif féminin pluriel (aériennes) et de deux autres adjectifs, écrits cette fois au masculin singulier, sans compter que le mot « canadien » n'est même pas écrit au complet. Un tel assemblage de mots, contraire au bon sens, choque.

L'ASULF a signalé la chose à cette nouvelle compagnie qui a répondu le 11 juin 1987. Nous reproduisons quelques extraits de cette réponse:

Des concepteurs anglophones et francophones ont travaillé d'arrache-pied pour en arriver à «Canadien International », un nom dont nous sommes tous fiers.

# L'appellation « Grande Place » encore contest e

• L'Association des usagers de la langue fran aise L'ASULF remonte sur les barricades contre l'appellation "Grande Place" qui continue d'affubler le projet monstre devant se concr tiser au centre-ville de Qu bec.

*par Lise LACHANCE*

L'organisme soutient que ce projet, fruit de la collaboration du promoteur Laurent Gagnon, de Citicom de Toronto et du Groupe La Laurentienne, ne correspond en rien   la d finition du mot « place » en fran ais.

L'Association s' tonne d'autant plus de l'obstination manifest e dans l'utilisation de « Grande Place » que, dans une lettre qui lui a  t e adress e il y a plus de deux ans (le 29 juillet 1986), le maire de Qu bec pr cisait que celle appellation  tait temporaire, qu'elle n'avait rien d'officielle et qu'elle ne servait qu'  des fins d'utilit  . « L'ensemble immobilier dont il est question   cet endroit recevra, en temps opportun, une appellation officielle qui n'utilisera pas le mot "place" pour l'identifier »,  crivait M. Pelletier.

Or, fait remarquer le pr sident de l'Association des usagers de la langue fran aise (ASULF) , le juge Robert Auclair, la maquette d voil e dernièrement ne contient aucunement une vraie place, Aussi l'organisme a-t-il adress  de nouveau, cette semaine, une lettre   ce sujet aux promoteurs Christopher Ansley, pr sident de Citicom, et Laurent Gagnon,   qui il a d j   crit il y a deux ans et dont il n'a jamais re u le moindre accus  de r ception.

Il a  galement envoy  une lettre au pr sident et chef de la direction du Groupe La Laurentienne, l'ancien ministre Claude Castonguay, lui demandant d'expliquer   ses deux associ s que la d nomination « Grande Place » est fautive en fran ais, en plus d' tre inappropri e dans les circonstances. L'ASULF compte d'autant plus sur les pressions de La Laurentienne que le responsable des relations publiques de l'entreprise, M. Jacques Poirier, l'a d j  assur e du souci de cette derni re concernant « le respect des particularit s de notre langue ».

## Espace d couvert

Le mott « place », rappelle L'ASULF, ne peut se dire d'un ou plusieurs b timents. Il d signe un espace d couvert, c'est- -dire une surface et non un volume, comme c'est le cas d'un b timent,

Selon la d finition qu'a normalis e l'Office de la langue fran aise en 1980, « place » se d finit ainsi: espace d couvert, g n ralement assez vaste, sur lequel d bouchent plusieurs voies de circulation, la plupart du temps entour  de constructions et pouvant comporter un monument, une fontaine, des arbres ou autres  l ments de verdure.

Ce terme ne s'applique donc pas   n'importe quel espace d couvert, mais aux voies de circulation. C'est un  l ment de la voie publique. Une avenue, un carrefour, une esplanade, un rond-point, une promenade, un parvis ou une cour sont des espaces d couverts mais non des places, pr cise l'Association des usagers de la langue fran aise. Chacun de ces mots d signe une r alit  particuli re en fran ais.

L'organisme sans but lucratif affirme que si l'on tient à donner une dénomination commune à l'ensemble immobilier projeté dans le centre-ville et que les promoteurs définissent eux-mêmes comme un complexe, il faut le désigner par ce dernier terme ou encore par centre,

ensemble, cité, etc. et faire suivre le générique choisi du nom d'un personnage célèbre ou d'un nom ayant une signification particulière dans ce quartier de la ville. «Il pourrait s'agir, par exemple, du Complexe du Centre-ville». note-t-il.

«Si le complexe devait comporter une vraie place au sens français du mot, seul cet espace devrait être

dénommé « place ». Par ailleurs, si l'espace découvert prévu n'est pas une place, ce qui paraît être le cas si l'on se fie à la maquette, il faut le dénommer autrement en tenant compte de sa nature », conclut l'Association.

Précisons qu'il y a déjà eu à Québec, sous le régime français, une Grande Place qui était le lieu

par excellence des parades militaires et des harangues publiques. Cette place, qui était vraiment « grande » en regard de la superficie de la ville à cette époque, s'appelle aujourd'hui la place d'Armes.

#### Succès

Si Laurent Gagnon et ses associés ne semblent pas pressés de donner une appellation correcte à leur projet qui devrait transformer le coeur de la basse-ville de la capitale, il n'en va pas de même d'autres groupes. Ainsi, les villes de Charlesbourg et de Chicoutimi se sont rendues à la recommandation de l'Association des usagers de la langue française et ont changé l'appellation «Place de l'Hôtel de ville» par «Complexe de l'Hôtel de ville». Deux belles victoires pour l'ASULF, même si la « guerre » n'est pas finie. Quand on voit qu'au Québec le moindre petit ensemble commercial ou résidentiel, de même que nombre de petites rues, sont affublés du terme ronflant de "place ». L'organisme a du pain sur la planche .•



Le juge Robert AUCLAIR

\* \* \* \* \*

#### R A P P E L

L'ASULF A BESOIN DE VOTRE APPUI.

Avez-vous oublié de payer votre cotisation? Avez vous recruté un nouveau membre?

L'ASULF attend votre cadeau de Noel !

\* \* \* \* \*

*Laurent Gagnon Noël!*

*Félicitations au Noël!*



Nous avons relevé le défi du bilinguisme en remplaçant le « e » ou le « a » de « Canadien » par un symbole, notre objectif étant d'afficher un nom bilingue unique .

... Du point de vue strictement grammatical, nous estimons que Canadien International est un nom propre et que lignes aériennes un nom communs servant à dénoter l'orientation de la société.

Plus tard, l'ASULF a écrit à Consommation et Corporation Canada pour lui signaler que la raison sociale ci-dessus était incorrecte en français. Nous reproduisons quelques extraits de la réponse que nous a faite ce ministère:

D'abord, il vous faut comprendre qu'en matière de dénomination sociale, les règles de grammaire ne peuvent toujours être suivies, bien qu'il serait souhaitable qu'elles le soient, compte tenu du caractère commercial et de l'achalandage que la dénomination suscite.

Sans vouloir défendre la société demanderesse, vous conviendrez que « Lignes aériennes canadiennes internationales Ltée » ne saurait donner à la dénomination ce caractère distinctif qui lui est donné par l'association inhabituelle de mots dont l'accord entre eux, j'en conviens, est grammaticalement incorrect.

Voilà comment une société canadienne, qui a le souci de respecter le bilinguisme, en vient à massacrer la langue française avec la complaisance de l'Etat!

Co\*pre#ne qui po?rra à Canadin! (à prononcer comme « Aladin » ou « Aspirine »... ?)

\* \* \* \* \*

NOUVELLE ... (suite)

L'ASULF étant vouée à la promotion du français au Québec ne peut donc pas, selon cette conception, bénéficier de l'aide du Gouvernement du Canada.

Par contre, nous avons fait une demande de subvention au Gouvernement du Québec. Nous espérons que ce dernier sera plus sensible à notre action.

## UN SUCCÈS DE PLUS POUR L'ASULF

Au cours de l'été, l'ASULF a comparu devant la commission parlementaire de l'éducation pour présenter un mémoire de plus de vingt pages dans lequel elle formulait près d'une centaine de recommandations visant à l'amélioration de la rédaction du Projet de loi sur l'instruction publique (no 107).

Les amendements apportés depuis au projet de loi nO 107 nous révèlent que plus de 80% des recommandations de l'ASULF ont été suivies: le texte a été corrigé. A titre d'exemple, cette loi qui diffuse son vocabulaire dans l'immense réseau de l'éducation ne parlera plus de séances régulières ou spéciales, mais de séances ordinaires ou extraordinaires.

Les commissions scolaires, qui devraient devenir des conseils scolaires (comme partout au Canada) n'exercent plus leur juridiction, mais leur compétence. La loi fera la différence entre les amendements apportés à un projet de loi et les modifications faites à la loi. Le mot « Louer » - ambigu - a été remplacé par « donner en location » ou « prendre en location », selon le cas. L'affidavit est devenu une déclaration sous serment.

Bref! Voilà une intervention qui nous démontre que l'ASULF est bel et bien une association d'intérêt public.

\* \* \* \* \*

GATINEAU	JONQUIÈRE	MONTREAL	SHERBROOKE	TROIS-RIVIERES
482, rue Saint-Joseph Gatineau J8P1X9	3694. rue Cabot Jonquière G7X 1X7	3125, rue Jean-Brilliant Montréal H3T 1N1 (514) 738-2000	902, rue Caen Sherbrooke J1G :LA4	2311. rue de Normanville Trois-Rivière. G8Z 3R1

**asulf** 1043. RUE DU LONG-SAULT. SAINTE-FOY. (QUÉBEC) GIW 3Z8 (418) 654-649